
Adresse de la société populaire de Cusset à la Convention nationale, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cusset à la Convention nationale, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 12;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15726_t1_0012_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

le poison, les torches incendiaires, pour étayer un instant leur frêle existence.

Faudra-t-il s'étonner si la rage de ces majestés vient de mettre au jour de nouveaux forfaits, en opposant à notre sainte liberté le Cromwel de la France, le monstre Robespierre.

Voilà donc le suppôt de l'infâme Albion, le vil artisan de cette tactique barbare qui vouloit rompre le faisceau de la fraternité, en portant le découragement, la calomnie et le poignard dans le cœur des bons républicains, qui vouloit finir avec ses complices par tremper ses mains sacrilèges dans le sang même de nos braves représentans.

Voilà donc le fruit de cette confiance enthousiaste de ce respect susperstitieux que la ruse infernale de ce traître avoit su nous dérober.

Non, la cause du genre humain, l'égalité, la liberté ne périront point.

Non, les atroces fourberies du fanatisme n'outrageront, ne guideront plus le bon sens et la raison.

Non, le crime audacieux n'enchaînera plus la vérité, ne triomphera plus de la vertu.

Sans-culotes français, embrassons-nous, serrons-nous, il en est tems, et jurons de n'idolâtrer désormais aucun individu plus qu'un autre jusqu'au terme de ses jours : jurons encore d'exterminer le 1^{er} Lévide, le 1^{er} Antoine, le 1^{er} Octave qui tentera de nous désunir, de caresser l'ignorance et la corruption, pour ressusciter les dictateurs les triumvirs ou les scélérats héréditaires.

Et vous fidèles Montagnards, qui n'avez cessé par votre exemple de nous tracer la route de l'immortalité : encore une fois, vous avez sauvé le peuple le 9 thermidor, en étouffant en un jour la plus alarmante des conspirations et tous les chefs conspirateurs; encore une fois, l'énergie imposante et le dévouement héroïque de la Convention nationale ont fait le désespoir de la ligue des tirans.

Pères de la patrie recevés les bénédictions de la société des sans-culotes de Chabons : à l'instant même, électrisée du même feu que ses frères du département de l'Isère, la société couvre son bureau de dons civiques, destinés à construire un vaisseau qui doit concourir à la liberté du monde en aidant à purger nos mers des brigans anglois, des esclaves de Georges.

Législateurs, vous tenés dans vos mains les sublimes destinées de la France : si les trames journalières de nos ennemis ne permettent pas de croire qu'elles soient entièrement affermiés, s'il est arrêté que l'hydre des factieux menace de soulever encore ses têtes renaissantes, votre vigilance est donc plus que jamais nécessaire. La société de Chabons vous invite au nom de l'humanité de rester à votre poste, jusqu'à ce que l'étendard tricolor, couronné d'olivier, flote sur nos frontières, nos parages et sur tous les points intérieurs de la République.

Les membres du comité de correspondance de la société populaire de Chabons.

NESEE, *président*. GALLET, VALLET.

7

La société populaire de Cusset [département de l'Allier] écrit à la Convention nationale que deux dénonciateurs ont osé calomnier deux amis de la liberté, le représentant du peuple Forestier et le citoyen Grivois, tous deux membres de la société; que l'immoralité profonde d'un des dénonciateurs décèle le crime attaquant la vertu; que leur accusation n'a servi qu'à faire ressortir avec plus d'éclat le patriotisme des citoyens Forestier et Grivois; que ces calomniateurs ont été couverts d'un juste mépris; mais que la honte ne suffit pas pour ceux qui apprennent à la braver : en conséquence, elle demande des peines sévères contre tous les calomniateurs qui ne sont pas les ennemis les moins dangereux de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (12).

[La société populaire de Cusset à la Convention nationale s.d.] (13)

Deux de ces hommes qui comme les crapauds après un orage, semblent ne s'élever du sein des crises politiques que pour exhaler leur venin sur les hommes purs, ont osé calomnier deux amis de la liberté, le représentant du peuple Forestier, et Grivois, son neveu, tous deux membres de cette société : l'intrigue a été démasquée; l'immoralité profonde d'un des calomniateurs a décelé le crime en attaquant la vertu, et leur accusation n'a servi qu'à faire ressortir avec plus d'éclat le patriotisme des citoyens Forestier et Grivois. Vous avez couvert les dénonciateurs d'un juste mépris; Mais la honte suffit-elle pour ceux qui apprennent à la braver? Il est tems que la calomnie méditée contre les patriotes cesse; il est tems que son poignard tourne contre ceux qui veulent s'en servir pour assassiner la liberté : nous demandons des peines très sévères contre tous les calomniateurs qui ne sont pas les ennemis les moins dangereux de la patrie.

8

L'agent national du district d'Orthès [département des Basses-Pyrénées] informe la Convention nationale que la fête du 10 août a été célébrée dans la commune d'Orthès; que toutes les communes du district y sont venues par députation; et qu'un peuple immense, fier d'avoir reconquis ses droits, a confondu dans des embrassemens mutuels la joie dont tous les cœurs étoient pénétrés, et qu'il a ré-

(12) P.-V., XLV, 168-169.

(13) Bull. 24 fruct. Reproduit dans M.U., XLIII, 409.